



Coalition for the International Criminal Court

www.coalitionfortheicc.org

Pour plus d'informations, contactez:

Aux Philippines: Evelyn Serrano
Coordinatrice régionale pour l'Asie-Pacifique, Coalition pour la CPI
Tel: +632 456 6196 or +632 926 7882
E-mail: serrano@coalitionfortheicc.org

À New York: Michelle Reyes
Officier de liaison pour l'Asie-Pacifique, Coalition pour la CPI
Tel: (+) 1 646 465 8520
E-mail: reyes@coalitionfortheicc.org

Formatted: English (U.S.)

POUR DISTRIBUTION IMMÉDIATE

1er août 2010

La Coalition mondiale exhorte Les Philippines à ratifier le Statut de Rome

La ratification du Statut devrait être une priorité pour garantir la responsabilité

New York, États-Unis – La Coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI) —un réseau mondial de plus de 2 500 organisations non gouvernementales et de la société civile —a appelé Les Philippines à démontrer leur engagement à la justice internationale et à l'état de droit en ratifiant le Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI). La CCPI a choisi Les Philippines comme pays cible pour sa Campagne de ratification universelle (CRU) pour le mois d'août 2010. Cette campagne est une initiative mensuelle encourageant les pays qui ne l'ont pas encore fait à rejoindre la Cour.

Dans une lettre datée du 1er août 2010 au Président nouvellement élu, S.E. Benigno S. Aquino III, la CCPI a exhorté le nouveau gouvernement des Philippines à faire de la ratification du Statut de Rome une priorité. Le Statut de Rome est de traité fondateur de la première cour internationale permanente capable de poursuivre les responsables de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Avec la ratification du Bangladesh en mars 2010, 111 États ont maintenant adhéré ou ratifié le traité, et 139 en sont signataires.

La CCPI a conseillé au Président de continuer à faire de la ratification du Statut de Rome une priorité afin de garantir que les avancées accomplies jusqu'à présent ne soient pas vaines. Ratifier le traité serait en ligne avec l'engagement du gouvernement des Philippines à respecter les droits de l'homme comme prévu dans la Constitution, et à promouvoir le droit international à l'exemple de la loi philippine sur les crimes en violation du droit international humanitaire, génocide, et autres crimes contre l'humanité (*"The Philippine Act on Crimes*

against International Humanitarian Law, Genocide, and Other Crimes against Humanity”)
adoptée le 11 décembre 2009.

William Pace, Coordinateur de la CCPI, a encouragé Les Philippines à démontrer son engagement à l'état de droit : « Les membres de la CCPI aux Philippines ont un profond respect pour la démocratie et l'état de droit. Nous pensons que le gouvernement des Philippines peut promouvoir ces principes et continuer de donner l'exemple sur le plan national et dans toute l'Asie en ratifiant le traité de la Cour pénale internationale ». Le nouvel appel de la CCPI à la ratification du Statut de Rome par Les Philippines fait suite à la conclusion de la première Conférence de révision qui s'est tenue à Kampala du 31 mai au 11 juin 2010.

Mme. Loretta Ann P. Rosales, Co-présidente de la Coalition philippine pour la Cour pénale internationale, a souligné que « ratifier le Statut de Rome démontrerait l'engagement du nouveau gouvernement des Philippines à respecter la justice, les droits de l'homme et l'état de droit. Nous exhortons le gouvernement à faciliter promptement le processus de ratification afin que Les Philippines deviennent État partie au traité. »

Une fois que Les Philippines rejoignent la Cour, la région d'Asie-Pacifique sous représentée à la Cour aura un voix plus forte au sein de cette institution, et sera en mesure de participer de manière significative. Actuellement, la Cour compte seulement sept États asiatiques: l'Afghanistan, le Bangladesh, le Cambodge, le Japon, la République de Corée, Mongolie, et le Timor oriental. La ratification par Les Philippines encouragera d'autres États dans la région à rejoindre le mouvement mondial croissant appelant à la responsabilité pour les crimes les plus graves.

En tant qu'État partie, Les Philippines seraient en mesure de participer activement à l'Assemblée annuelle des États parties (AEP) de la CPI au cours de laquelle les États prennent des décisions importantes sur l'administration de la Cour, y compris l'élection des juges et des procureurs.

. Il existe actuellement 111 États parties. Central au mandat de la Cour est le principe de complémentarité qui stipule que la Cour n'interviendra que si les juridictions nationales sont incapables ou n'ont pas la volonté d'intervenir d'enquêter et de poursuivre. A ce jour, la CPI a ouvert des enquêtes dans cinq situations: en République centrafricaine, au Darfour (Soudan), en Ouganda, en République démocratique du Congo et au Kenya.

#####